

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200826-D_26_08_2020_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2020

Affichage : 31/08/2020

Délibération n°26-08-2020-020

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 26 août 2020*

Date de convocation	20 août 2020
Date d'affichage	20 août 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	49
Votants	54 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 26 août à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Jacques BARBIER (représentant M. Jean-Yves HERMELINE), M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves RENARD), M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Christiane VAN RYSSEL), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ), M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), M. Jean-Yves HERMELINE (représenté par M. Jacques BARBIER), M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA).

Secrétaire de séance : Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'INSTRUCTION EN DROIT DES SOLS AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur,
Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a mis en place en 2014 un service commun d'instruction en droit des sols ouvert au profit des communes non soumises au Règlement National d'Urbanisme.

EST INFORME que les conventions signées par les communes dès 2014 arrivaient à échéance lors du renouvellement des conseils municipaux.

EST INFORME que des prestations supplémentaires payantes concernant la pré et la post instruction ont été effectuées pour le compte de la commune de La Ferté Bernard et que cette dernière souhaite maintenir cette ingénierie à son profit.

PREND ACTE que le Conseil communautaire doit autoriser le Président à signer de nouvelles conventions avec les communes concernées et par voie de conséquence renouveler cet engagement pour une nouvelle période calquée sur la durée du mandat des conseillers municipaux.

AUTORISE le Président à signer les conventions d'instruction en droit des sols avec les communes de Beillé, Böessé le Sec, Bouër, Cherré-Au, Cormes, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Chapelle St Rémy, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Préval, St Aubin des Coudrais, St Jean des Echelles, St Maixent, St Martin des Monts, Sceaux sur Huisne, Tuffé Val de la Chéronne, Villaines la Gonais et Vouvray sur Huisne.

PREND ACTE que la convention avec la commune de La Ferté Bernard contient des dispositions supplémentaires en matière de pré et post instruction et en matière de facturation desdites prestations supplémentaires.

PREND ACTE que la durée des nouvelles conventions est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

AUTORISE le Président à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 54
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 août 2020

Pour extrait conforme
Le 26 août 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU